

RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00027

Numéro SIREN : 553 720 277

Nom ou dénomination : A.E.B. ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2018 sous le numéro de dépôt 5052

A.E.B. ELECTRICITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 156 000,00 euros
Siège social : Rue de la Fontaine - BP 41
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
553.720.277 RCS BOURGES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018

Le vingt-neuf juin deux mil dix-huit à onze heures trente, au siège social,

- La Société **F.P.M.**, SAS au capital est de 3.300.000 Euros, immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 553.720.277, représentée par Monsieur Emmanuel FERRAND, agissant en qualité de Président, et dont le siège social est rue de la Fontaine-BP 41, 18 390 SAINT GERMAIN DU PUY.

Propriétaire de la totalité des 2.400 actions de 65,00 euros chacune, composant le capital social de la Société A.E.B. ELECTRICITE.

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance des informations nécessaires à une prise de décision éclairée,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *La démission du Directeur Général ;*
- *Au pouvoir pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel Ferrand de ses fonctions de Directeur Général à compter du 30 juin 2018.

mn d.

DEUXIEME DECISION

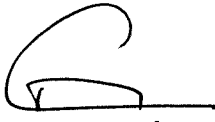
En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé unique confère les pouvoirs les plus étendus :

- de première part, à Monsieur Dominique Bardin, Président, avec faculté de subdélégation, à l'effet, au nom et pour le compte de la société, d'accomplir toutes démarches pour l'exécution des décisions prises ;
- de seconde part, à Maître Manuel ARDOUIN, Avocat au Barreau de BRIVE LA GAILLARDE, représentant le Cabinet d'Avocats FIDAL, en son bureau de BRIVE LA GAILLARDE (19100) Immeuble Kennedy – Rue Général Guédin, pour effectuer tous dépôts, formalités ou publications et, plus généralement, faire ce qui est nécessaire en matière juridique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique. Une copie de cette décision sera communiquée au Commissaire aux comptes de la société.

L'Associée unique

Société F.P.M



Le Président

Monsieur Dominique Bardin

